

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - M. DUGOURD**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Logement à loyer modéré – Programme Local de l'Habitat – Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon – Construction de quatre vingt un logements – Quartier Junot – Îlots J-K et N – Participation financière de la Ville au titre du déficit d'opération**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon envisage la construction de quatre vingt un logements, d'une surface utile totale de 6 132,22 m<sup>2</sup>, dans le quartier Junot sur les îlots J - K et N.

Ces deux opérations répondent aux objectifs de production et de diversification de l'habitat social, ainsi qu'aux enjeux de mixité urbaine et sociale. Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et relèvent de la catégorie 3 du règlement d'intervention, qui correspond aux opérations cumulant une surcharge foncière et des contraintes urbaines, architecturales ou environnementales fortes.

Afin de répondre plus efficacement aux besoins de soutien et de favoriser la réalisation de la programmation, le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, par délibération du 23 septembre 2004, et le Conseil Municipal, par délibération du 27 septembre 2004, ont approuvé de nouvelles dispositions de prise en charge partagée des déficits d'opérations d'habitat locatif social.

Conformément à celles-ci, l'OPAC de Dijon fait appel au soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, ainsi qu'à celui de la Ville, afin d'équilibrer le bilan de ces opérations.

Aussi, est-il proposé d'attribuer au bailleur social, une participation de la Ville d'un montant global de 232 780 € qui se décompose comme suit :

- îlots J-K :
  - surcharge foncière : 13 321 €
  - contraintes de construction : 164 746 €
  - soit un montant total de : 178 067 €

- îlot N :
  - surcharge foncière : 12 496 €
  - contraintes de construction : 42 217 €
  - soit un montant total de : 54 713 € .

Il est précisé que ces opérations bénéficieront du concours financier de l'Etat, ainsi que des fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

L'OPAC de Dijon s'engage à affecter cette participation à l'acquisition de quatre vingt un logements dans le quartier Junot, îlots J-K et N. Dans le cas contraire, il sera tenu de rembourser à la Ville de Dijon la somme indûment perçue.

En outre, l'attribution et le paiement des subventions de la Ville sont subordonnés à la transmission par l'OPAC d'une part, d'une copie des décisions attributives des subventions des autres financeurs et d'autre part, d'un état justificatif des dépenses figurant au bilan de cette opération.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon – 2 bis, rue Maréchal Leclerc – BP 87027 – 21070 Dijon Cedex, une participation de la Ville d'un montant global de 232 780 €, pour la construction de quatre vingt un logements dans le quartier Junot, îlots J-K et N, établie en fonction des bilans financiers prévisionnels, conformément aux dispositions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et qui se décompose comme suit :

- îlots J-K :
  - surcharge foncière : 13 321 €
  - contraintes de construction : 164 746 €
  - soit un montant total de : 178 067 €

- îlot N :
  - surcharge foncière : 12 496 €
  - contraintes de construction : 42 217 €
  - soit un montant total de : 54 713 € ;

2° dire que l'attribution de ces subventions est subordonnée à l'effectivité de l'engagement des autres partenaires financiers, d'une part, et à la justification par l'OPAC des dépenses figurant aux bilans des opérations, d'autre part ;

3°dire que le montant de la dépense, qui s'élève à la somme totale de 232 780 €, sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**